

se faire l'instrument de ces puissantes corporations pour paralyser le progrès à Montréal. Seulement, nous estimons que le projet de loi était extrêmement défectueux, qu'il contenait des articles inacceptables quant au fond et quant à la forme, et nous regrettons les exagérations de langage auxquelles on s'est laissé aller, parce que le Conseil législatif a usé de son droit légitime d'amendement. On peut être sûr que la majorité du Conseil désire rendre justice à Montréal, mais désire la lui rendre d'une manière conforme aux principes d'une saine législation.

La session fédérale est ouverte à Ottawa depuis le 8 mars. Le discours du Trône annonce qu'un traité de commerce a été conclu, dans l'intérêt du Canada, entre le Royaume-Uni et le Japon; que le gouvernement se propose de créer des réserves forestières sur les terres assujetties à son autorité; qu'une commission a été nommée pour s'enquérir de l'administration et de l'état des compagnies d'assurances, etc., etc.

Le débat sur l'adresse a été peu mouvementé. Le ministre de la justice a présenté un bill, d'inspiration louable, relatif à la meilleure observation du dimanche. Les estimations budgétaires pour neuf mois, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, ont été soumises, et s'élèvent à \$68,097,547, dont \$51,755,532 à-compte du revenu, et \$16,342,015 à-compte du capital.

Comme on le sait, l'année fiscale au lieu de commencer le 1er juillet pour se terminer au 30 juin, commencera désormais au 1er avril pour se terminer au 31 mars. C'est pour cela que cette année on ne présente le budget que pour neuf mois.

On annonce une courte session de trois mois, à laquelle les remaniements au tarif ne seront pas soumis, et une session nouvelle au mois d'octobre, durant laquelle on discutera la question fiscale.

Thomas Chapais.

Québec, 25 mars 1906.